



*Syndicat CGT des Territoriaux de Grande Synthé*

*Place François Mitterrand*

**☎ 03.28.23.65.61 - 07.71.16.43.12**

**La CGT vous informe !**

## **Réorganisation Service EPN**

### **Après les agents de l'EHL, les agents des services techniques font les frais de prises de décisions arbitraires!!**

La CGT vous explique ce que la municipalité par le biais de son adjoint aux services Techniques, le DGS et la DRH ne comprennent pas!!

#### **Réorganisation des services:**

Toute réorganisation de service doit obligatoirement passer par l'avis du CST donc par les organisations syndicales!!!

#### **Respect des accords:**

Le temps de pause (45mn considéré comme du temps de service) a été négocié légalement lors de la mise en place des horaires d'été des services techniques en CTP du 19 juin 2006 et confirmé en CTP du 6 décembre 2021, toute remise en cause doit passer par l'avis du CST donc par les organisations syndicales!!

La CGT considère que la note de service du 30 juin 2023 rédigée par la DRH à destination du personnel des Services Techniques est caduque puisque non respectueuse des décrets concernant l'obligation de l'employeur sur la consultation des Instances Représentatives du Personnel.

Les méthodes de communication pour imposer des réorganisations sont complètement incompréhensibles et inégalitaires.

Un coup on impose en réunissant le personnel, un autre par voie de note de service.

#### **Attention les gars:**

Vous avez 10 mn de temps d'habillage le lundi et 15 mn les autres jours...et 5mn **pour rentrer au bercail sinon, vous allez entendre sonner l' clairon!!!**

**Mais ne vous plaignez pas !!!**

**Vous pouvez au maximum satisfaire vos besoins primaires.**

**La prochaine fois c'est quoi ??? Le garde à vous ???  
Si ça, ça ne s'appelle pas "nous presser comme des citrons..."**

Dans une note du 1<sup>er</sup> juillet 2022 le DGS confirmait l'application des horaires d'été « dans les conditions similaires aux années précédentes » et remerciait les agents pour leur efficacité et le service rendu à la population.

On remercie publiquement d'un côté et de l'autre on dénigre en coulisse.

**Voici le remerciement !!!**

**Une attaque violente aux conditions et au bien être au travail !!!!**

En parallèle la municipalité, par le biais du magazine « com'nous » conseille : « travaillez par tranche de 30 minutes restez concentré sur une tâche pendant 25 minutes et rien d'autre. Accordez vous 5 mn de pause à l'issue de chacune de ces sessions.... ».

**L'égalité est l'une des plus grandes valeurs de notre pays,  
la CGT exige qu'elle soit respectée dans nos services !!!**

Pourquoi certains peuvent faire plus de pauses et les autres aucunes ???

En effet le ministère du travail préconise de fractionner le temps de travail lors d'épisodes de chaleurs comme nous connaissons depuis plusieurs années. Et ce surtout pour des agents travaillant en extérieur sans possibilité d'accès à des pièces climatisées ou ventilées !

➤ **La CGT exige de la Municipalité et de la DRH:**

- Qu'elles prescrivent le travail en tenant comptes du travail réellement fourni par les agents et de leur expertise
- Le respect des instances Représentatives du Personnel
- Un minimum de considération envers le personnel et leurs conditions de travail
- Des EPI en nombre suffisant pour équiper tous les agents, contrats compris.